

REGLEMENT AMICALE DU JEUDI

Article 1

Règles d'adhésion au sein de l'AMDJ

Envoyer une demande d'adhésion par écrit ou courriel au bureau (coordonnées des responsables sur la dernière page du règlement)

- **Avoir 60ans** au 1^{er} janvier de l'année en cours.
- Être titulaire : d'une **carte de pêche**
D'une **licence**,

Lors de l'AG une somme de 5 € sera demandée à chaque pêcheur désirant adhérer à notre groupe.

Ce montant servira au fonctionnement de l'AMDJ

(Frais du site internet, achat de bombes de peinture marquage au sol, papier, encre pour affiches, matériel pour nettoyage essence, etc.)

L'inscription au critérium se fait, lors de l'AG, au plus tard lors du 1^{er} concours.

La somme de 10 € sera demandé à chaque membre désirant participer au critérium

Le total des sommes perçues sera intégralement remis lors des récompenses de fin d'année (1 prix pour 3).

L'adhésion à l'amicale permet à ses membres de participer à tous les concours et festivités.

Article 2

Règles de bienséance

Les membres et les organisateurs sont tenus de respecter le règlement de l'AMDJ.

-Les membres acceptent qu'au cours des rencontres, tout accident corporel ou autre, pouvant survenir à un membre ou occasionné par lui sera pris sous son entière responsabilité.

-L'Amicale décline toute responsabilité en cas de vol ou accident.

Article 2-1

Organisation des concours

Pour des questions d'assurance, l'organisation des concours se fera sous la responsabilité de l'AAPPMA ORGANISATRICE

Le titre et le logo devront figurer sur l'affiche.

L'organisateur devra transmettre au responsable du critérium 15 jours avant le concours l'affiche précisant les modalités du concours pour que celui-ci puisse diffuser celle-ci à tous les membres et sur le site internet.

L'organisateur devra réserver le parcours par apposition d'affiches sur la totalité du ou des parcours concernés.

-Obligatoire de préciser sur l'affiche : l'organisateur n'est pas responsable en cas d'accident, de vol ou autre événement.

Article 2-2

Inscription aux concours

Seules les inscriptions parvenues à l'organisateur via les coordonnées mentionnées sur l'affiche seront prises en compte.

-Inscription obligatoire au plus tard le mardi précédant le concours

En cas de surnombre par rapport aux places disponibles sur le parcours.

Les pêcheurs inscrits au critérium seront prioritaires

Ensuite seront pris en compte les pêcheurs inscrits à l'AMDJ.

Concours en américaine, si le pêcheur n'a pas pu trouver un partenaire il acquittera la somme due pour une équipe.

Il pourra pêcher avec 2 cannes, s'il est classé il recevra la somme prévue au tableau des récompenses en américaine

Article 2-3

Modalités pour le concours

Paiement sur place, avant tirage de la somme de 10 € (en espèces prévoir de la monnaie)

-RV 9 heures. Tirage 9h15

-Tirage des N° dans un sac.

-Désignation des pêcheurs prévus pour la pesée (à tour de rôle)

-4 Heures de pêche, de 12h30 à 16h30

-Récompense dans les concours 1 pour 2

-Les membres acceptent toute modification d'organisation de la part de l'organisateur, occasionnée par des conditions (climatiques, parcours impraticable, changement de date, etc.

-Chaque participant s'installe devant son numéro à plus ou moins 10% de l'espace entre deux postes.

- Seules s'appliquent les modalités de pêche indiquées sur l'affiche.

-Si difficulté, suite à problèmes physique ou autres en référer à l'organisateur

Il fera le nécessaire pour que celui-ci soit en situation de confort

Déroulement du concours

Pêche à la canne

1^{er} signal amorçage (10mn avant la pêche)

2^{ème} signale pêche

3^{ème} signal reste 5mn de pêche

4^{ème} signal fin de pêche

Pêche à la plombée

1^{er} signal amorçage et pêche

2^{ème} signal reste 5mn de pêche

3^{ème} signal fin de pêche

Tout poisson piqué au signal de fin de pêche compte pour la pesée.

Les organisateurs pourront définir le mode de pêche qui s'applique au concours qu'ils organisent

- pêche mixte canne limitée à 11m50
- Pêche libre
- Pêche à la plombée
- bas de ligne interdit pendant les réglages
- amorçage uniquement au feeder
- Pesée au poids (1pt par gramme)
- PECHE A 1 SEULE CANNE (sauf en américaine si le pêcheur n'a pas de partenaire).

REGLEMENTATION AMORCE ESCHEs

L'affiche fait foi

Les vers de vase et le fouillis sont autorisés si l'affiche le précise uniquement à la pêche au coup en (début de saison et fin de saison).

Fouillis et vers de vase interdit à la pêche au feeder.

Vers de terre (quantité à présenter non coupé)

Les esches à utiliser sont celles uniquement vendues dans le commerce

Il est interdit de mettre plus de 25kg par bourriche prévoyez au moins 2 bourriches

CLASSEMENT AU CRITÉRIUM

Deux classements distincts :

Un à la canne

Seront pris en compte la moitié + 1 des meilleurs concours de la saison

Un au feeder

Seront pris en compte la moitié + 1 des meilleurs concours de la saison

Le pêcheur non présent ou non excusé ne pourra prétendre à sa récompense, celle-ci restera dans la caisse de L'AMDJ.

M. BERTEAU BECH Jacky

8 allées du soleil

78510 Triel sur Seine

☎ 06 19 40 46 49

Mail : berteaujacky@gmail.com

M. JEANNOT Jack

☎ 06 60 76 59 76

Mail: jeannot.jack@orange.fr

CORESPONDANT INFORMATIQUE ET RESPONSABLE CRITERIUM

M.SIMONIN Pascal

☎ 07 82 08 92 56

Mail: passim78@gmail.com